



BUDGET PRIMITIF 2024 NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Comité syndical du 17 janvier 2024

SOMMAIRE

A.	L'équilibre du budget 2024	3
B.	La section de fonctionnement	4
C.	La section d'investissement	6

Cette note explicative synthétise et commente les données issues de la maquette budgétaire qui, pour la première année en 2024, répond aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M57.

Le budget 2024 a été préparé sur la base du rapport d'orientations budgétaires et du débat qui s'en est suivi lors du comité syndical du vendredi 1er décembre 2023 à Montélimar.

A. L'équilibre du budget 2024

Le budget 2024 s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 289 244.96 € et en section d'investissement à hauteur de 214 000.00 €. **Le montant global est de 503 244.96€.**

BUDGET PRIMITIF	
Section de fonctionnement	2024
Dépenses	289 244,96 €
<i>dont crédits réels</i>	221 875,26 €
<i>dont crédits d'ordre</i>	67 369,70 €
Recettes	289 244,96 €
<i>dont résultat n-1 (002)</i>	- €
<i>dont crédits réels</i>	289 244,96 €
<i>dont crédits d'ordre</i>	- €
Section d'investissement	
2024	
Dépenses	214 000,00 €
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	- €
<i>dont crédits réels</i>	214 000,00 €
<i>dont crédits d'ordre</i>	- €
Recettes	214 000,00 €
<i>dont résultat n-1 (001)</i>	- €
<i>dont crédits réels</i>	146 630,30 €
<i>dont crédits d'ordre</i>	67 369,70 €
BUDGET TOTAL	
	503 244,96 €

B. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réelles (hors opérations d'ordre) s'élèvent à 221 875.26€.

Les dépenses sont réparties sur 3 chapitres budgétaires :

Chapitre	Nature	BP 2024	
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL		
	606	Achat de matières et fournitures	2 200,00 €
	611	Contrats de prestation de services	10 860,00 €
	613	Locations	9 100,00 €
	614	Charges locatives	2 400,00 €
	615	Entretien et réparation	1 200,00 €
	616	Assurance aux biens et personnes	1 200,00 €
	618	Divers (formation...)	4 700,00 €
	622	Honoraires	2 500,00 €
	623	Publicité et publication	11 000,00 €
	625	Déplacement et réceptions	4 000,00 €
	626	Frais postaux et télécommunication	1 310,00 €
	628	Services extérieurs	12 595,26 €
Total 011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 065,26 €	

- **011- Charges à caractère général pour un montant de 63 065.28 €**
 - Sur le poste « 606 Achat de matières », il est prévu une provision de 2 200.00 € pour l'achat de fournitures administratives et de carburant.
 - Sur le poste « 611 Contrats et prestation de services » il est prévu 10 860.00 € pour l'assistance du Syndicat par les services de Montélimar-Agglomération.
 - Le poste « 613 Locations » permettra de louer un bureau ainsi qu'un véhicule de service (9 100.00 €)
 - Sur le poste « 614 Charges locatives », il est prévu une provision pour les charges locatives (2 400.00 €).
 - Le poste « 615 Entretien et réparation » enregistre la maintenance du logiciel de comptabilité (« Ciril finances »), la maintenance de l'i parapheur et des boîtes mails (1 200.00 €).
 - Sur le poste « 616 Assurances », il a été provisionné 1 200.00 € afin d'assurer le véhicule, le bureau et également la responsabilité civile du Syndicat.
 - Sur le poste « 618 Divers », il est prévu 4 700.00 € pour de la formation, la documentation technique et pour l'utilisation de deux clés de signature électronique ainsi que l'achat de données nécessaires à l'élaboration et la mise à jour du diagnostic (démographie, occupation du sol, etc.) et les droits d'entrée dont les Rencontres nationales des SCoT prévues cette année à Arras en Août.
 - Le poste « 622 Honoraires » permettra de payer les frais au Centre de gestion 26 liés en particulier à la fabrication des bulletins de paie mensuels (2 500 €).
 - Sur le poste « 623 Publicité et publication », il est prévu une provision pour la publication et les frais de missions (11 000 €).
 - Le poste « 625 Déplacement et réception » enregistre les frais de déplacement, d'organisation des différentes réunions et séminaires (4 000.00 €).
 - Sur le poste « 626 Frais postaux et de télécommunication », il est prévu 1 310.00 € pour les abonnements de téléphonie mobile.
 - Le poste « 628 Divers » il est prévu 12 595.26 €, cette somme permettra de payer la cotisation à la Fédération Nationale des SCoT, ainsi que la réédition d'un SCoT Bus Tour.

- **012- Charges de personnel pour un montant de 153 810.00 € en année pleine.**
 - Les charges de personnel intègrent le renforcement de l'équipe avec l'arrivée dans l'effectif du syndicat d'un.e chargé.e de mission. Elles intègrent également l'adhésion du Syndicat au CNAS : 640.00 €.

Chapitre	Nature	BP 2024
012	- CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES	
	641	Rémunération
	645	Charges sociales
	647	Medecine du travail
Total 012	- CHARGES DE PERSONNEL	
		153 810,00 €

- **65- Autres charges de gestion pour un montant de 5 000.00 €.** Ce poste correspond à un montant prévisionnel pour le remboursement des frais de mission des élus délégués liés à leurs déplacements lors des Comités syndicaux.

Chapitre	Nature	BP 2024
	653	Frais de mission
Total 65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	
		5 000,00 €

Les recettes de fonctionnement réelles s'élèvent en 2024 à 289 244.96 €.

Concernant la participation des EPCI, pour 2024 le montant des cotisations est inchangé par rapport à 2023 et arrêté à 1.12€ par habitant.

	Population 2023	Contribution 2024
CA MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION	69 571	77 919,52 €
CC DROME SUD PROVENCE	44 106	49 398,72 €
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	9 873	11 057,76 €
CC DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	21 421	23 991,52 €
CC ARDÈCHE RHÔNE COIRON	23 618	26 452,16 €
CC DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE	19 331	21 650,72 €
CC RHÔNE LEZ PROVENCE	24 627	27 582,24 €
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	23 386	26 192,32 €
TOTAL	235 933	264 244,96 €

NB : Population intercommunale en vigueur au 1^{er} janvier 2023
 (source : base nationale de l'intercommunalité - www.banatic.interieur.gouv.fr)

A cette recette, s'ajoute la participation de Montélimar Agglo au financement d'un poste de chargé de mission complémentaire dont le recrutement est prévu en 2024 en temps de travail partagé. La participation est estimée à 25 000.00 € (montant prévisionnel).

C. La section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement 2024 sont de 214 000.00 €. Il est prévu de mobiliser 203 500.00€ au titre des études thématiques lancées en 2024 pour élaborer le projet d'aménagement stratégique du SCoT et pour l'évaluation environnementale de la procédure.

Ces études nécessiteront l'apport d'expertise extérieure sur les sujets suivants :

- L'évaluation environnementale du SCoT,
- La stratégie multimodale et le volet logistique,
- La prospective démographique,
- L'accompagnement pour la mise en récit de scénario prospectifs,
- La feuille de route sur la bioéconomie,
- L'analyse des consommations des ménages sur le territoire en vue du DAAC-L,
- L'accompagnement sur la détermination des besoins en logements,
- Une étude spécifique sur le foncier.

Le restant, soit 10 500.00 €, sera destiné à l'achat des licences de logiciel, du mobilier et du matériel informatique liés notamment à l'équipement du poste de travail du ou de la chargé.e de mission recruté.e en 2024 et au petit réaménagement suite au déménagement du syndicat (petit ameublement et matériels).